

# **CONSEIL MUNICIPAL 22 mai 2017**

## **Compte rendu**

**Présents:** DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, BERTHIAUX Gwénaél, PAITEL Patricia, FILATRE Félicien, CHESNOT Cécile, HARDAT Bénédicte.

**Absents excusés:** Rémy MARTIN, BARBIER Laurent, LE MÉE Philippe.

**Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 24 avril 2017** approuvé à l'unanimité.

### **Tarifs de l'ALSH à compter du 10 juillet 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Mme BERTIN, adjointe en charge de l'enfance, décide de ne pas augmenter les tarifs ALSH et de les maintenir comme suit à compter du 10 juillet 2017.

	Tranche	Quotient Familial	½ journée sans repas	Journée sans repas
Enfants des communes d'Ercé en Lamée et Teillay	Tranche 1	QF < 485	3,20 €	5,05 €
	Tranche 2	486 < QF < 540	3,84 €	6,06 €
	Tranche 3	541 < QF < 700	4,48 €	7,07 €
	Tranche 4	701 < QF < 950	5,12 €	8,08 €
	Tranche 5	951 < QF < 1250	5,77 €	9,09 €
	Tranche 6	1251 < QF < 1500	6,40 €	10,10 €
	Tranche 7	1501 < QF < 2000	7,04 €	11,11 €
	Tranche 8	2001 < QF	7,69 €	12,12 €
Enfants des autres communes	Sans conditions de ressources		7,69 €	12,12 €

Sorties (transport + entrée)	Tarifs
Sortie moins de 20 km	3,30 €
Sortie plus de 20 km	5,50 €

Mini-camp 3 jours	97 €
Mini-camp 4 jours et plus	129 €

Décision également de maintenir le tarif « famille nombreuse » à savoir :

3 enfants inscrits d'une même famille : 50% de réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant

4 enfants inscrits d'une même famille : 50% de réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant et 75% de réduction pour le 4<sup>ème</sup> enfant

Gratuité au-delà du 4<sup>ème</sup> enfant inscrit à la journée.

Les abattements sont applicables à tous les tarifs et après déduction des bons CAF.

### **Tarifs de la garderie périscolaire et de la garderie ALSH pour l'année scolaire 2017-2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver les tarifs actuellement en vigueur de la garderie pour l'année 2017-2018 ; à savoir :

- garderie périscolaire :  
de 7h00 à 8h45 et de 16h05 à 18h30 : 1,96 € de l'heure  
au-delà de 18h30 : 11,79 € de l'heure.
- garderie ALSH :  
de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 : 1,96 € de l'heure  
au-delà de 18h30 : 11,79 € de l'heure

## Tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la participation financière aux frais de transport scolaire à 132€ par enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### Dispositif « P'tits boulots » - Emplois de vacataires à destination des jeunes

Madame BERTIN, adjointe au Maire en charge de l'enfance, présente les changements du dispositif « argent de poche », créé dans le cadre de l'opération « Ville Vie Vacances » et mis en place en 2011 par la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon ; celui-ci offrait la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des courtes missions d'intérêt général en participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et en recevant en contrepartie une indemnisation.

Les sommes versées aux jeunes dans le cadre de l'opération étaient exonérées de cotisations de sécurité sociale et de CSG si leur montant n'excédait pas 15€ par jeune et par jour.

Au regard de la réglementation, l'exonération de charges sociales n'est plus applicable. Il y a donc lieu de formaliser plus précisément le lien contractuel entre la Communauté de communes, les communes accueillantes et les bénéficiaires de manière à mettre en œuvre une rémunération réglementaire.

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une **vacation**, à hauteur de **9€76 brut de l'heure pour une mission globale de 17 heures**,

Par délibération du 13 avril 2017, la Communauté de communes a donc décidé de proposer aux communes qui le souhaitent de conventionner avec la Communauté de communes afin de se voir reverser les salaires versés prenant en compte les charges sociales

L'intervention sera précédée de l'établissement d'un **arrêté pris par délibération municipale**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 9,76€ brut de l'heure le montant de la vacation pour trois missions de 17 heures effectuées.

### Missions SPS et contrôle technique pour les travaux de réfection de la mairie : choix de l'entreprise

Après consultation des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Bureau Veritas

- pour un montant de 920 € ht concernant la mission SPS
- pour un montant de 1 936 € ht concernant la mission contrôle technique.

### Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Considérant que le véhicule C15 du service technique est en très mauvais état, le Conseil Municipal sur proposition de Mr Rémy MARTIN, décide d'acquérir le fourgon Fiat Scudo d'occasion de Monsieur BARBIER Franck, pour un montant de 4 900 €.

### Réfection de la mairie : demande de subvention FSIL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Ercé-en-Lamée pourrait prétendre à une subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.) auprès des services de la Préfecture.

Il rappelle que certains travaux prévus dans la réfection de la mairie relèvent de la catégorie « rénovation thermique » et « transition énergétique » du F.S.I.L.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la Sous-préfecture de Redon une subvention F.S.I.L. pour 2017 équivalent à 40 % du montant des travaux et études éligibles au titre de la rénovation thermique et de la transition énergétique ; soit 70 025,01 € .

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des travaux	115 608,51 €	Fonds propres	75 687,28 €
Mission de Maîtrise d'œuvre	10 404,77 €	Subvention F.S.I.L.	28 010,00 €
Mission SPS	960,00 €	Subvention CCMVS	15 748,00 €
Mission contrôle technique	1 472,00 €	Enveloppe parlementaire	10 000,00 €
Annonces légales	1 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>129 445,28 €</b>	<b>Total</b>	<b>129 445,28 €</b>

## **Demande de subvention 2017 au titre du Contrat de Territoire pour l'acquisition de tablettes numériques et l'organisation d'animations à la bibliothèque**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de consacrer en 2017 un budget de 2500€ à la bibliothèque à savoir : 1800€ pour l'acquisition de tablettes et 700€ pour des animations à la bibliothèque.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental 35 au titre du Contrat de Territoire Volet 3 à hauteur maximale de 50% des sommes engagées soit une subvention de 1 250 €.